



Mariage de mineur avec un étranger

Par **hafidhking93**, le **21/12/2010 à 19:21**

Bonjour,

J'ai 15 ans et 3 mois et je souhaite me marier avec un homme majeur, qui vit à l'étranger en Tunisie . Pour ce mariage il nous faut une capacité de mariage, parce que je suis mineur il faut l'accord du procureur, même si mes parents sont d'accord . Nous avons pris un avocat, on a fait un dossier qui a été envoyé à la gendarmerie, mes parents et moi . J'ai été convoqué par la gendarmerie, on a pas de motif grave . Mes parents sont d'accord . Le dossier devrait être envoyé au procureur en fin d'année et c'est le procureur qui acceptera ce mariage ou pas . Je voudrais donc savoir si il y a des personnes qui ont eu l'accord à l'âge de 15 ans ?

Par **mimi493**, le **21/12/2010 à 19:23**

j'espère que non surtout pour épouser un majeur que la mineure connaît à peine.

La loi interdisant de se marier à partir de 15 ans comme avant, a justement été votée pour des cas comme le votre pile poil (une gamine, un majeur, un pays où on marie de force les gamines avec des majeurs)